

La Vénérable Jeanne d'Arc et l'Ordre franciscain

JEANNE d'Arc fut-elle Tertiaire? Il ne paraît pas que la question puisse être jamais tranchée d'une manière définitive ni résolue par une certitude inébranlable. Néanmoins il semble que les historiens aient acquis, en faveur de l'affirmative une probabilité sérieuse. Ce qui est hors de conteste c'est le rôle prépondérant qu'ont joué les Franciscains dans son histoire. M. V. Canet dans son livre "*Jeanne d'Arc et sa mission sociale*," chap. XXX §3. résume fort bien, ce nous semble, les acquisitions de la critique en disant : "Il n'est pas d'Ordre religieux qui n'ait eu des motifs d'aimer Jeanne d'Arc... Les Franciscains lui tenaient de plus près. Sans qu'elle l'ait dit expressément, il est permis de croire qu'elle appartenait à leur Tiers-Ordre."

Il est impossible en effet de ne pas voir dans la mission de la Pucelle, le couronnement divin de l'œuvre de libération, de pacification du territoire français entreprise au XV^e siècle par les Frères-Mineurs, ou tout au moins, si l'on ne veut admettre entre l'action de la Vierge Lorraine et ce le des Franciscains qu'une similitude de but, il est impossible de supposer que ces ouvriers d'une même cause aient pu demeurer indifférents les uns aux autres. Dans cet âge de foi ardente, il serait invraisemblable que les Mineurs n'eussent pas mis au service de la Pucelle l'organisation dont le Tiers-Ordre assurait la puissance et qu'ils avaient créés en faveur de l'indépendance nationale. Telle était la thèse qu'en mai 1881 M. Siméon Lucé exposait dans la *Revue des Deux-Mondes*.

C'est à ces divers titres que le Rme Père Général fait publier par les *Acta Ordinis*, publication officielle de l'Ordre, numéro de janvier 1909 les décrets concernant les vertus héroïques et les miracles de la Vénérable et qui serviront de base au décret de sa prochaine béatification. Déjà en 1894 le décret d'introduction de la Cause avait été publié par les *Acta Ordinis*.

Collège international des Capucins

IL y a quelques mois seulement, le Souverain Pontife avait manifesté le désir de voir l'ordre des Frères Mineurs Capucins établir à Rome, à l'instar des autres grands Ordres, un Collège international où chaque Province enverrait quelques sujets pour se former à la science sacrée.

Ce désir est aujourd'hui réalisé, et le Saint Père à hautement félicité le Rme Père Général des Frères Mineurs Capucins de la promptitude avec laquelle l'Ordre avait "non pas, dit Sa Sainteté, obéi à une injonction, mais écouté un simple désir : témoignage de filiale soumission dont elle se montrait heureuse."